Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ALLUME-FEU EN BOIS COMPRESSÉ EN CUBES INDIVIDUELS

FLAM'UP

Date de révision : 01/06/2021.
Version N° : 03.
Cette FDS remplace et annule les précédentes versions.

Précédente révision : 06/05/2019.
Nombre total de pages : 8 pages
FDS N° : FDS FL 039

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

- **Forme du produit :** Mélange.
- **Nom générique :** ALLUME-FEUX.
- **Noms commerciaux et gencods associés :**
 - GAMME 100 CUBES :
 - « 100 cubes allume-feu bois compressé » - 3 298 960 922 662.
 - « 100 cubes allume-feu bois compressé » – 3 298 960 922 693.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

- **Utilisation(s) identifiée(s) :** Allume-feux pour cheminées, barbecues, poêles etc…
- **Utilisation(s) déconseillée(s) :** Non déterminées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

S.A.S FLAM'UP
Chemin du Paillard –SAINTINES – CS 70 137
60 477 COMPIEGNE CEDEX - FRANCE
Fixe : 03.44.38.76.00 –Fax : 03.44.38.76.01
@ : flamup@flamup.fr – Site web : www.flamup.fr
Service QHSE à contacter.
Horaires : de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

PAYS	ORGANISME	SITE	N° D'URGENCE
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24, 7jours/7)
Belgique	Centre antipoison	-	070-245-245 (24h/24, 7jours/7)
Luxembourg	Centre antipoison	-	(+352)-8002-5500 (24h/24, 7jours/7)

Quick-FDS [21503-10231-29575-010686] - 2026-11-14 - 02:49:25

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

- **Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis - Voir la RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage.

- **Étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 [CLP] :** Non applicable.
- **Étiquetage conformément à la norme applicable :** Étiquetage selon la norme NF EN 1860-3 :2004, voir la RUBRIQUE 15.1.

2.3. Autres dangers.

Aucune information n'est disponible concernant la satisfaction aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement 1907/2006 [REACH]. Les tests n'ont pas été réalisés.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1. Substances.

Non applicable.

3.2. Mélanges.

Ce mélange est 100% végétal puisqu'il est composé de : 50% de bois compressé et certifié FSC MIXTE, et de 50% de cire végétale (acides gras dimères et dérivés).
Ces composants ne sont pas considérés comme « dangereux », ils ne sont pas classés selon le règlement n°1272/2008/CE (dit le CLP).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais et dans une position confortable pour qu'elle se repose. Et si nécessaire, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Rincer la surface contaminée avec beaucoup d'eau savonneuse. Si nécessaire, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux :	Enlever les lentilles de contact. Rincer les yeux avec beaucoup d'eau en élargissant les paupières, et pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
En cas d'ingestion :	Rincer la bouche avec de l'eau et boire plusieurs verres d'eau. Si nécessaire, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Traiter les symptômes.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction conseillés :	Mousse d'extinction, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO2), sable sec, poudre sèche.
Moyens d'extinction déconseillés :	Jet d'eau compact.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Pas de données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers.

Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire isolant à circuit d'air indépendant.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

- **Pour les non-secouristes** : Limiter l'accès des tiers à la zone d'accident jusqu'à ce que le produit ait été complètement éliminé. Porter un équipement de protection personnel approprié. S'éloigner des sources d'ignition.
- **Pour les secouristes :** Porter un équipement de protection personnel approprié, par exemple un équipement de protection complet et un appareil respiratoire isolant à circuit d'air indépendant. Fournir une ventilation adéquate et supprimer toutes les sources d'ignition possible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter le rejet dans les eaux souterraines et dans la nature.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Le produit doit être ramassé mécaniquement et éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques.

Voir les RUBRIQUES 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Ne pas manger, boire, fumer ou prendre des médicaments sur le lieu de travail et pendant la manipulation du produit. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Ne pas jeter dans les égouts. Fournir une ventilation adéquate. Éviter toutes les sources d'ignition.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Placer dans des récipients bien fermés, correctement étiquetés conformément aux réglementations en vigueur. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires et des sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas de données disponibles.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Le produit ne contient pas, en quantités significatives, de matières avec des valeurs critiques qui nécessiteraient d'être surveillés sur le lieu de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition.

Les règles générales d'hygiène du travail sont applicables. Ne pas dépasser les concentrations limites d'exposition autorisées pour les produits dangereux sur le lieu de travail. Après le travail, laver et nettoyer la partie du corps qui a été en contact avec le produit et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ou prendre de médicaments sur le lieu de travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les remettre. Laver les mains et le visage avant de prendre une pause et après la manipulation du produit.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des lunettes de protections appropriées ou un masque de protection si nécessaire et conforme à la norme EN 166 de préférence.



Protection de la peau :

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374.



Les différents équipements de protection personnelle doivent être conformes aux différentes normes en vigueur dans le pays. L'employeur est tenu de fournir tous les équipements personnels nécessaires et appropriés aux activités effectuées, incluant l'entretien et le nettoyage.
Les concentrations de matières dangereuses sur le lieu de travail doivent être contrôlées selon les méthodes d'essais en vigueur. La modalité, les méthodes, le type et la fréquence de ces tests et leurs mesures doivent être conformes aux normes en vigueur.

Contrôle de l'exposition environnementale : Empêcher que de grandes quantités de produit pénètre dans les nappes phréatiques, les égouts, les eaux usées et/ou le sol.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

- **État physique** : Solide.
- **Couleur** : Bois compressé marron.
- **Odeur :** Sans odeur désagréable.
- **Point de fusion / Point de congélation :** Pas de données.
- **Point d'ébullition / Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** Pas de données.
- **Inflammabilité :** Inflammable.
- **Limites inférieures et supérieures d'explosion :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Point d'éclair :** > 220°C.
- **Température d'auto-inflammation :** Pas de données.
- **Température de décomposition :** Pas de données.
- **pH :** Pas de données.
- **Viscosité cinématique :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Solubilité :** Insoluble dans l'eau.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau :** Pas de données.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

- **Pression de vapeur :** Pas de données.
- **Densité et/ou densité relative :** Pas de données.
- **Densité de vapeur relative :** Ne s'applique pas aux solides.
- **Caractéristiques des particules :** Pas de données.

9.2. Autres informations.

Pas de données.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1. Réactivité.

Dans des conditions de stockage et de manipulation normales, le produit est stable.

10.2. Stabilité chimique.

Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter.

Éviter le contact avec des étincelles, des sources de chaleur, des sources d'ignition et les rayons solaires.

10.5. Matières incompatibles.

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et de manipulation.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008.

- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ACIDES GRAS DIMÈRES ET DÉRIVÉS :	
LD50 par voir orale, rat	> 2 000 mg/kg b.w.

- **Corrosion cutanée/ irritation cutanée:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/ irritation oculaire :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers.

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1. Toxicité.

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol.

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Pas de données disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas d'effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien car elle ne remplit pas les critères énoncés à la section du règlement (EU) N°2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes.

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

- **Élimination du produit :** Éliminer le produit conformément aux réglementations locales en vigueur.
- **Élimination de l'emballage :** Suivre les instructions des consignes de tri. Éliminer l'emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.
- **Informations pertinentes sur le traitement des déchets :** Éliminer conformément aux règlementations locales/ régionales/ nationales en vigueurs. En cas d'incendie, les eaux d'extinction devraient être confinées dans des contenants séparés.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Les informations suivantes concernent les modes de transport par terre (ADR/RID), par mer (IMDG), par air (OAIC/IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification.
Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU.
Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport.
Non applicable.

14.4. Groupes d'emballages.
Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.
Pendant le chargement de la marchandise, le personnel devrait utiliser ses équipements de protection individuels.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instructions de l'OMI.
Non applicable.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1. Réglementations / Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

- Afin de répondre aux exigences de la norme NF EN 1860-3, les informations suivantes doivent apparaître sur le contenant du produit, dans la langue officielle du pays où sont vendus ces produits :
 - La référence et la date de la norme européenne correspondante, à savoir : « EN 1860-3 :2003 ».
 - Les coordonnées du fabricant ou du fournisseur.
 - La désignation du produit comme suit : « Allume-feu pour barbecue selon l'EN 1860-3 ».
 - Le mode d'emploi.
 - Le codage du produit, par exemple le N° de lot.
 - La mention « Laisser brûler complètement l'allume-feu avant de faire cuire des aliments sur le gril. L'allume-feu doit être complètement recouvert de cendres ».
 - La mention « Tenir hors de portée des enfants ».
 - La mention « ATTENTION ! Ne pas utiliser d'alcool ou d'essence pour allumer ou réactiver le feu !
 - La mention « ATTENTION ! Utiliser uniquement un allume-feu conforme à la Norme européenne pour allume-feu (EN 1860-3) ».
- Classe ICPE : Non concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique.
Aucune donnée concernant l'évaluation de la sécurité chimique de la substance n'est disponible.

Chemin du Paillard
SAINTINES – CS 70 137
60 477 – COMPIEGNE CEDEX
Fixe : 03.44.38.76.00
@ : flamup@flamup.fr

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS.

- **Indications des modifications :**

Mise à jour de la FDS pour être en conformité avec le règlement n°2020/878.
Indication en RUBRIQUE 1 que le produit est un mélange.

- **Abréviations et acronymes :**

CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage – (CE) n°1272/2008.
LD50 : Dose létale médiane pour 50% de la population testée.
PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable.
REACH: Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des substances chimiques.
N° ONU : Numéro d'identification pour le transport des marchandises.
ADR : Accord européen au transport international de marchandises dangereuses par route.
RID : Réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG : Code maritime international des matières dangereuses.
IATA/OACI : Association Internationale du Transport Aérien – Organisation de l'aviation civile internationale.
OMI : Organisation maritime internationale.
FDS : Fiche de données de sécurité.

- **Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Mentions de danger H et/ou conseils de prudence P pertinentes :**

Non applicable.

- **Informations supplémentaires :**

Le but de cette fiche de données de sécurité est d'aider l'utilisateur lors de la manipulation du produit. Les informations dans cette FDS sont présentées selon les données actuellement connues du produit, selon l'expérience et le savoir-faire du fabricant dans ce domaine. Ces informations ne sont pas exhaustives et ne doivent pas empêcher l'utilisateur de respecter les règles d'utilisation du produit ainsi que les normes légales en vigueur dans ce domaine.